



ASSOCIATION FAIR
50 RN2 Terre Rouge 97410 SAINT-PIERRE
0262 775 832
0692 965 670
contact@associationfair.fr
www.associationfair.fr

Siret : 39104067200027 . APE : 9499Z
N° Agrément DRJSCS : 97413699
N° Déclaration d'Activité : 98970376697

Les avantages de l'alternance

Pour l'alternant

L'alternance permet de concevoir un projet professionnel complet grâce à une formation diplômante ou qualifiante et une expérience concrète en entreprise :

- Obtenir un diplôme ou une qualification parmi un large choix de métiers
- Bénéficier de la gratuité des frais de formation
- Mettre en pratique les enseignements théoriques
- Être rémunéré, pendant sa formation en tant que salarié
- Accéder plus facilement à l'emploi, grâce à l'expérience professionnelle acquise en entreprise.

À noter : dans le cadre du contrat d'apprentissage, l'apprenti majeur peut bénéficier de [l'aide au financement du permis de conduire B](#).

Pour l'employeur

Recruter un alternant présente de nombreux avantages pour une entreprise comme celui de former un futur salarié, lui apprendre un métier, l'intégrer à la vie et à la culture de l'entreprise.

C'est recruter une personne adaptée aux besoins de son entreprise.

De plus, des avantages financiers sont proposés à l'employeur qui recrute en alternance.

- [Les aides pour recruter en contrat en apprentissage](#)
- [Les aides pour le contrat de professionnalisation](#)

Les simulateurs pour calculer le coût d'un contrat en alternance :

<https://www.uniformation.fr/entreprise/5-minutes-pour-tout-comprendre/le-recrutement-en-alternance>

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/